



Mairie de La Chapelle de Guinchay

CONTRAT DE LOCATION COMPLEXE SPORTIF

-
- Nom de l'association : _____ Date de l'événement : _____
• Nom et prénom du particulier : _____
• Adresse : _____
• Motif de réservation : _____
☎ : _____
Mail : _____ Entrée payante : OUI NON

IMPORTANT : FICHE(S) A RETOURNER AU MAXIMUM 10 JOURS AVANT VOTRE MANIFESTATION

-
- CAPACITE RESERVEE : Bâtiment complexe sportif
 Terrains de loisirs extérieurs

PRESTATAIRE DE SERVICE REPAS : OUI NON

- Nom et coordonnées du prestataire :

Le particulier/l'association reconnaît avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du local loué

MATERIEL(S) OU MOBILIER(S) DIVERS (sous réserve de leur disponibilité !!) - Réservé aux Associations

Coffrets électrique \Rightarrow Liste des appareils (pour adaptation du coffret) : ex. :

Adaptateur HYPRA

Friteuse Nombre

Gaufrier Nombre

Autres Nombre

Sonorisation portative

micro sans fil

micro avec fil

Pupitre

Autres(s) besoin(s).....

A VOTRE DISPOSITION DANS CE LOCAL :

- Tables : 20
- Chaises : 35
- Bancs : 31
- Congélateur : 1
- Réfrigérateur : 1
- Evier eau froide/eau chaude : 1
- Poubelles : 4
- Tuyau arrosage : 15 ml
- Trépied avec robinet pour extérieur

(INVENTAIRE VARIABLE SI AUCUNE DETERIORATION EN AMONT DE VOTRE MANIFESTATION)

REMARQUES / RAPPELS

- Matériels et mobiliers doivent être nettoyés et rangés correctement à leurs emplacements définis avec les accessoires adaptés.
- Les poubelles doivent être vidées dans les containers à proximité et nettoyées.
- Les locaux doivent être rendu propres si le nettoyage est fait par la Mairie, le temps passé sera facturé.
- Rendre vos clefs rapidement au secrétariat de mairie.
- Toute perte de clef, autre dégradation de matériel sera facturé.
- Toute demande de modification sera prise en compte que si elle est déposée au plus tard une semaine avant le début de la manifestation.
- Passé ce délai, aucune garantie que la demande soit prise en compte.
- Le non-retour de l'adaptateur HYPRA sera facturé.
- **Toute intervention d'un agent communal liée à une mauvaise utilisation des équipements sera facturée.**

Date et signature : le / /.....

AVIS des services techniques :

Accord

Le

Remarque :

REPONSE DE LA MAIRIE :

Accord pour la demande formulée ci-dessus

Tarif appliqué :

LA CHAPELLE DE GUINCHAY,

Le Maire,
Hervé CARREAU